

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2023, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans les académies de CLERMONT, GRENOBLE et LYON :

Madame DUREUIL Fabienne, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Monsieur PHILIBERT Jérémie, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement, expert, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame CUCHET Julie, assistante ingénieure, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur FAGES Jean-Philippe, ingénieur d'études de classe normale, Université de Chambéry (université Savoie Mont Bla, Chambéry.

Monsieur MASTRAS Lionel, ingénieur d'études de classe normale, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame PONSOT Delphine, ingénieure d'études hors classe, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame RENOUF Brigitte, conservatrice générale des bibliothèques, Ecole nationale supérieure des sciences de l'Information et des Bibliothèques, Lyon.

Monsieur MALBLANC Matthias, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Fait à Lyon, le 17/04/2023

Pour le président

Jean Moulin Lyon

Le directeur



Marc BONINCHI